



# Règlement du Jeu

## « Gagnez des m<sup>2</sup> »

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par la société Meubles IKEA France, société par actions simplifiée au capital de 8 840 000 euros, dont le siège social est sis au 425 rue Henri Barbusse BP 129 – 78 375 Plaisir Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro B 351 745 724.

Tout Jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci. Nous vous invitons à lire attentivement le présent Règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent Règlement dans son intégralité (ci-après dénommer le « Règlement »), des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, Règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables en France. Le Règlement s'applique par conséquent à toute personne qui participe au Jeu.

Ne pourra ainsi être déclaré gagnant dans les conditions décrites ci-après qu'un participant dont la participation est valide et conforme au présent Règlement.

### 1. Définitions

Dans le cadre du présent Règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

« **Jeu** » : le présent jeu intitulé « **Gagnez des m<sup>2</sup>** ».

« **Participant** », « **vous** », « **vos** » ou « **votre** » : personne remplissant les conditions de l'article 3 et qui participe au Jeu.

« **IKEA** », « **nous** », « **nos** » ou « **notre** » : la société Meubles IKEA France.

### 2. Durée

Le Jeu se déroulera :

- Dans les magasins IKEA en France fermés le dimanche, participant à l'opération : le 16 septembre 2023 de 10h00 à 20h00 ;
- Dans les magasins IKEA en France ouverts le dimanche, participant à l'opération : du 16 septembre 2023 à 10h00 au 17 septembre 2023 à 20h00.

Il est entendu que nous pourrions reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais.

### 3. Modalités de participation

Le Jeu, entièrement gratuit, est réservé aux personnes physiques majeures d'au moins dix-huit (18) ans, résidant en France métropolitaine et titulaires d'une carte IKEA Family.

En raison de la réglementation interdisant les dons effectués à des personnes dépositaires de l'autorité publique (article 433-1 du code pénal), toute personne investie par délégation de la puissance publique d'un pouvoir de décision et de contrainte sur les individus et sur les choses, en ce inclus notamment les fonctionnaires de l'Etat, les militaires et le personnel des

#### Meubles IKEA France

425, rue Henri Barbusse – BP 129 78375 Plaisir Cedex  
RCS Versailles B 351 745 724  
SIREN/SIRET 351 745 724 00200  
Code APE 4759A - S.A.S. au capital de 8.840.000€



établissements d'enseignement publics, ne pourra pas participer à ce Jeu dans l'exercice de ses fonctions, mais seulement à titre personnel comme toute personne non investie de ses fonctions.

Ne peuvent pas participer au Jeu les personnes suivantes :

- i) les mandataires sociaux de IKEA ou de toute société affiliée (qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle) ainsi que les membres de leur famille (comprenant, sans que cela soit exhaustif, les conjoints, les frères et sœurs, ascendants et descendants) ;
- ii) les employés de IKEA ayant directement participé à l'élaboration et à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leur famille (comprenant, sans que cela soit exhaustif, les conjoints, les frères et sœurs, ascendants et descendants).

### 3.1 Description du jeu

Des QR code seront disposés sur des affiches dissimulées dans les meubles du magasin. A l'aide d'un flyer explicatif, les Participants devront trouver au moins un (1) QR code et le scanner afin d'accéder au formulaire de participation pour tenter de remporter un lot . Sur ce formulaire, ils devront renseigner leur numéro IKEA Family, leur nom, leur prénom et leur adresse email.

Il y aura cinq (5) instants gagnants avec chacun leurs propres dotations :

- Instant gagnant lit-coffre MALM
- Instant gagnant TROFAST
- Instant gagnant commode MALM
- Instant gagnant KALLAX
- Instant gagnant NISSAFORS
- Les Participants seront invités à choisir à quel instant gagnant ils souhaitent participer, sur l'interface digital de participation, après avoir scanné le QR code. Une seule participation par personne est acceptée sur toute la durée du Jeu.

### 3.2 Restrictions

Une seule participation sera acceptée par foyer (c'est-à-dire en cas d'utilisation d'un même nom et/ou d'une même adresse postale et/ou d'une même adresse email et/ou d'un même n° IKEA Family) et ce pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation additionnelle d'un même Participant sera considérée comme nulle et pourra entraîner l'annulation de sa participation. Chaque gagnant ne pourra donc gagner qu'un seul des lots mis en jeu.

## 4. Désignation des gagnants et lots mis en jeu

### 4.1 Désignation des gagnants

Une fois leur participation validée, les Participants sont immédiatement informés de s'ils ont gagné ou perdu, par un message sur la page du Jeu.

#### **Meubles IKEA France**

425, rue Henri Barbusse – BP 129 78375 Plaisir Cedex  
RCS Versailles B 351 745 724  
SIREN/SIRET 351 745 724 00200  
Code APE 4759A - S.A.S. au capital de 8.840.000€



Il y aura sept cent vingt (720) gagnants au total. En cas de gain, la dotation s'affichera sur l'écran puis sera envoyée, dans les minutes qui suivront, à l'adresse email renseignée, sous forme dématérialisée.

## 4.2 Dotations

Les dotations mise en jeu sont les suivantes, pour l'ensemble des Participants :

- Les trente-six (36) gagnants de l'instant gagnant lit-coffre MALM remportent chacun un bon d'achat IKEA d'une valeur de 599 €, valable sur tous les cadres de lit IKEA en magasin ;
- Les soixante-douze (72) gagnants de l'instant gagnant TROFAST remportent chacun un bon d'achat IKEA d'une valeur de 125 €, à valoir sur tous les rangements enfants IKEA en magasin ;
- Les cent huit (108) gagnants de l'instant gagnant commode MALM remportent chacun un bon d'achat IKEA d'une valeur de 109 €, à valoir sur toutes les commodes IKEA en magasin ;
- Les cent quarante-quatre (144) gagnants l'instant gagnant KALLAX remportent chacun un bon d'achat d'une valeur de 44,99 €, à valoir sur toutes les étagères ouvertes IKEA en magasin ;
- Les trois cent soixante (360) gagnants de l'instant gagnant NISSAFORS remportent chacun un bon d'achat IKEA, d'une valeur de 29,99 €, à valoir sur toutes les dessertes IKEA en magasin.

Ces dotations ne sont pas cessibles et ne feront l'objet d'aucune compensation financière en cas de non-utilisation.

La valeur indiquée pour les lots correspond au prix moyen en vigueur à la date de rédaction du présent Règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Si toutes les dotations ne sont pas gagnées, les dotations restantes resteront la propriété de IKEA qui en disposera librement.

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèce ou contre tout autre lot. Toutefois, IKEA se réserve le droit de substituer à tout moment au cadeau, un cadeau d'une valeur au moins équivalente.

## 5. Données à caractère personnel

En adhérant au Règlement du Jeu, vous consentez à ce que Meubles IKEA France SAS, en sa qualité de responsable de traitement, traite vos données personnelles aux fins de gestion de votre participation au jeu concours et de votre remise de gain potentiel.

Vos données personnelles (nom, prénom, numéro IKEA family, adresse email) seront conservées pour une durée d'un (1) an maximum. Ces données seront entièrement supprimées à l'issue de ce délai. Vos données pourront uniquement être communiquées aux services internes de IKEA et aux prestataires de service intervenant dans le cadre de la finalité précédemment décrite.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de retrait de votre consentement. Pour les exercer, veuillez adresser une demande :



- Par courrier à : Meubles IKEA France SAS-Délégué à la protection des données - 425 rue Henri Barbusse -78370 Plaisir

- Par email à l'adresse : [cil.ikeafrance@ikea.com](mailto:cil.ikeafrance@ikea.com),

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur la Charte de protection des données, disponible sur le site internet [ikea.fr](http://ikea.fr). En cas d'exercice de votre droit de suppression ou de retrait de votre consentement quant au traitement de vos données avant la fin du jeu, votre candidature ne pourra être prise en compte.

Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle. Les informations de contact et la manière de procéder peuvent être consultées à : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> .

## **6. Responsabilité**

IKEA se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de reporter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu, sans que sa responsabilité ne soit engagée. IKEA se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au Jeu, notamment de façon automatisée, est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de l'auteur de la fraude. Si les circonstances l'exigent, en particulier en cas de fraude intervenue à l'occasion du Jeu, IKEA se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## **7. Modification du règlement**

Nous pouvons être amenés à modifier le présent Règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou Règlementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent Règlement et fera l'objet d'une annonce en magasin. Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent Règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même.

## **8. Consultation du règlement**

Ce Règlement peut être consulté sur le site [www.ikea.fr](http://www.ikea.fr). Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès de IKEA, à l'adresse postale suivante : Meubles IKEA France S.A.S. – Centre Support Clients – 91008 Evry Cedex.

## **9. Droit applicable**

Le Jeu et l'interprétation du présent Règlement sont soumis au droit français.

## **10. Convention de preuve**

De convention expresse entre le Participant et IKEA, les systèmes et fichiers informatiques de IKEA feront seuls foi. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de IKEA,

### **Meubles IKEA France**

425, rue Henri Barbusse – BP 129 78375 Plaisir Cedex

RCS Versailles B 351 745 724

SIREN/SIRET 351 745 724 00200

Code APE 4759A - S.A.S. au capital de 8.840.000€



dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre IKEA et le Participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, IKEA pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par IKEA, notamment dans ses systèmes informatiques. Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par IKEA dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit. Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un Participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du Participant.

## **11. Entrée en vigueur**

Le présent Règlement du Jeu entre en vigueur à compter du 16 septembre 2023. La version du Règlement du Jeu s'appliquant au Participant est celle en vigueur au moment de sa participation.